

Communauté de Communes
Thiers Dore et Montagne
47 avenue du Général de Gaulle
63300 THIERS
04 73 53 24 71
contact@ccctdm.fr

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 AVRIL 2019 à 18H30

Séance présidée par : Tony BERNARD, Président
Date de la convocation : 4 avril 2019

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 11 avril 2019 à 18h30, 47 avenue du Général De Gaulle 63300 THIERS.

Conseiller.e.s présent.e.s :

Daniel LAFAY, Ludovic COMBE, Olivier CHAMBON, Marcel BARGEON, Jean-Pierre DUBOST, Philippe BLANCHOZ, Tony BERNARD, Christiane SAMSON, Philippe CAYRE, Catherine MAZELLIER, Marc DELPOSEN, Thomas BARNERIAS, Daniel BERTHUCAT, Gérard GRILLE, Ghislaine DUBIEN, Michel GONIN, Eric CABROLIER, Jany BROUSSE, Serge PERCHE, Jacques COUDOUR, Patrick SAUZEDDE, Bernard VIGNAUD, Pépita RODRIGUEZ, Patrick SOLEILLANT, Bernard GARCIA, Daniel BALISONI, Didier ROMEUF, Frédérique BARADUC, Serge FAYET, Paul PERRIN, Serge THEALLIER, Abdelhraman MEFTAH, Nicole GIRY, Stéphane RODIER, Martine MUNOZ, Paul SABATIER, Jean-Pierre MOUCHARDIAS, Marie-Noëlle BONNARD, Jacqueline MALOCHET, Thierry DEGLON, Claude GOUILLON-CHENOT, Françoise KORCZENIUK, Thierry BARTHÉLÉMY, Farida LAÏD, Didier CORNET, Jean-François DELAIRE, Pierre ROZE.

Conseiller.e.s ayant donné pouvoir :

Jeannine SUAREZ à Christiane SAMSON
Michel COUPERIER à Bernard GARCIA
Philippe OSSEDAT à Frédérique BARADUC
Claude NOWOTNY à Marie-Noëlle BONNARD
Hélène BOUDON à Claude GOUILLON-CHENOT
Benoit GENEIX à Thierry DEGLON

Conseiller.e.s absent.e.s excusé.e.s : Bernard LORTON, André IMBERDIS, Jean-Louis GADOUX, Aline LEBREF, Carine BRODIN

Conseillère suppléante ayant voix délibérante : Séverine CHAPUIS

Secrétaire de séance : Thomas BARNERIAS

**PROGRAMME D'INTÉRÊT GÉNÉRAL (PIG)
DU PAYS DE COURPIERE 2016-2021 :
DEMANDES DE CONTRIBUTIONS**

Rapporteuse : Christiane SAMSON, Vice-Présidente

Conseillers en exercice :

58

Conseillers présents :

47

Suppléants ayant voix
délibérantes :

1

Conseillers représentés :

6

Total votants :

54

Vu la délibération de la Communauté de Communes du Pays de Courpière n°16-09-2016 du 29 septembre 2016 approuvant la convention avec l'État et l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah) pour la mise en place d'un Programme d'Intérêt Général (PIG) ;

Vu la convention du PIG du Pays de Courpière n° 063-08-16 du 25 octobre 2016 signée par l'État, l'Anah et la Communauté de Communes du Pays de Courpière ;

Vu la délibération de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne n°20180531-18 du 31 mai 2018 approuvant l'avenant n°1 de la convention du PIG du Pays de Courpière ;

Vu l'avenant n°1 à la convention du PIG du Pays de Courpière du 27 août 2017 signée par l'État, l'Anah et la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne ;

Vu la délibération de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne n°20181108-20 du 8 novembre 2018 approuvant l'octroi d'une contribution de 1 362,00 € à Christian COSTILHES, propriétaire occupant de Courpière, pour des travaux de lutte contre la précarité énergétique dans son logement ;

La rapporteure expose au Conseil Communautaire que dans le cadre du PIG du Pays de Courpière, la Communauté de Communes a reçu 6 dossiers de demandes de contributions de la part de propriétaires occupants.

Ces dossiers sont établis sur des montants prévisionnels ; ils concernent :

Prénom / Nom	Commune	Montant HT des travaux subventionnables	Taux d'intervention	Contributions CCTDM
Élisabeth CHAPET	Courpière	12 841,47 €	10 % (précarité énergétique)	1 284,00 €
Daniel DARAGON	Courpière	19 292,00 €	10 % (précarité énergétique)	1 929,00 €
Simone MOULIN	Courpière	589,33 €	10% (adaptation)	59,00 €
Denis PAILLER	Courpière	18 199,21 €	10% (précarité énergétique)	1 820,00 €
Pierre ROUVET	Courpière	15 394,27 €	10% (précarité énergétique)	1 539,00 €
Marie CHAMPAGNAT	Olmet	26 567,34 €	10% (précarité énergétique) + 1 500 € (chaudière bois)	2 000,00 € + 1 500,00 €
TOTAL		92 883,62 €	/	10 131,00 €

La rapporteure explique que la Communauté de Communes a d'autre part reçu une demande de contribution complémentaire de 96,00 € concernant le dossier de Christian COSTILHES, propriétaire occupant d'un logement sur Courpière.

Le Conseil Communautaire lui a déjà octroyé une contribution de 1 362,00 € pour un montant initial de travaux de lutte contre la précarité énergétique subventionnables de 13 625 €.

Mais depuis lors, le projet de Christian COSTILHES a évolué et le montant total des travaux atteint désormais 14 757,00 € HT.

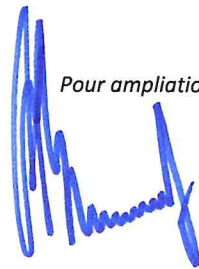
La contribution complémentaire sollicitée permettrait au propriétaire que la contribution totale dont il bénéficie de la part de la Communauté de Communes soit proportionnée à son projet.

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** l'octroi des contributions aux propriétaires concernés telles que décrites ci-dessus, pour un montant de **10 131,00 €**,
- **Approuve** l'octroi d'une contribution complémentaire à Christian COSTILHES pour un montant de **96,00 €**,
- **Autorise** le versement des contributions après vérification des travaux ainsi que sur présentation des factures.

TOTAL VOTANTS : 54	Conseillers présents : 48	Représentés : 6	Non-participation :
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 54	Pour : 54	Contre :	
Abstentions :			



Pour ampliation certifiée conforme,

Le Président,

Tony BERNARD,
Maire de Châteldon



AR PREFECTURE

063-200070712-20190411-20190411_58-DE
Regu le 19/04/2019